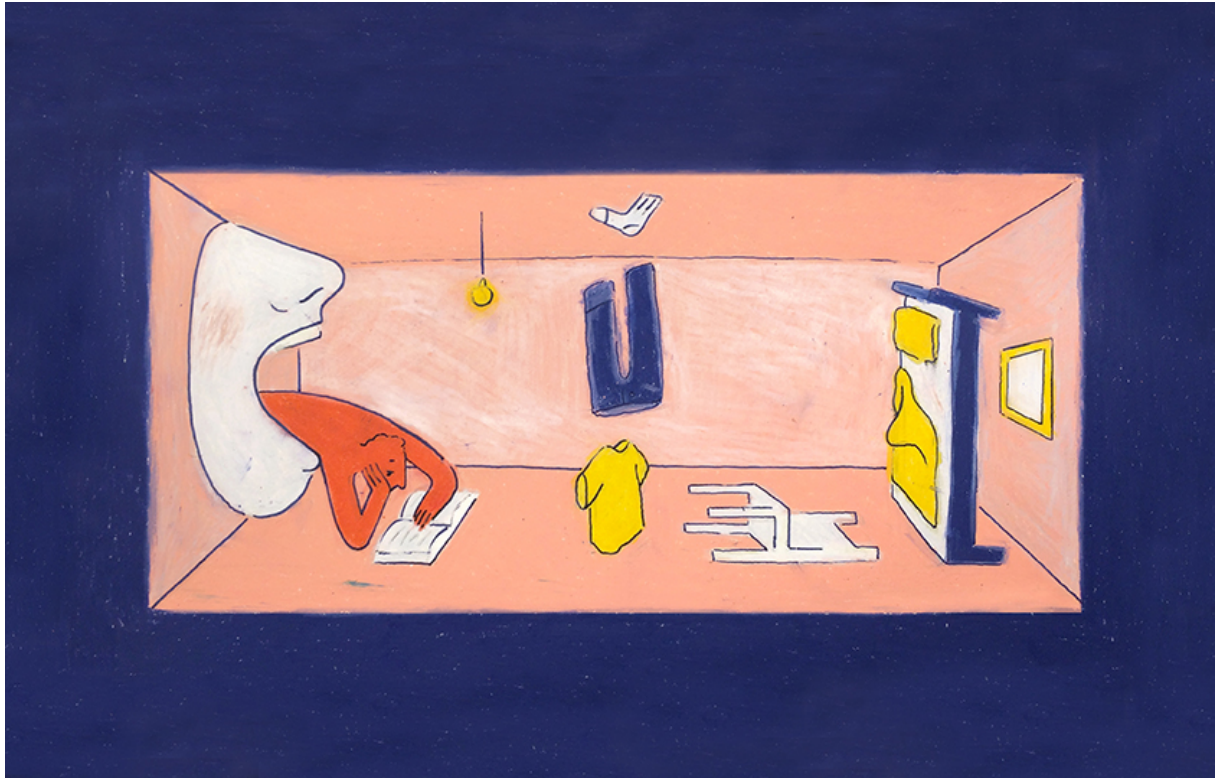


Morin, Cameron. 2019. *Il range sa chambre* : une étude linguistique du rythme. *Opium Philosophie Web*, 27/10/19.

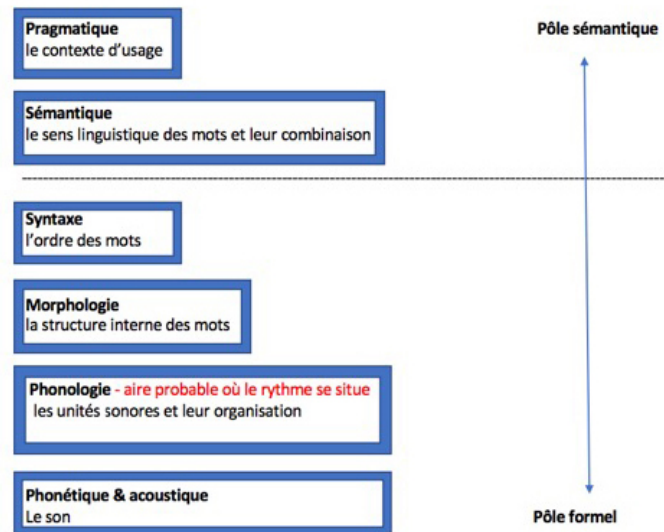
À travers l'étude de la phrase *Il range sa chambre* en français, en anglais et en japonais, plongez dans la linguistique, ses méthodes et ses enjeux, pour découvrir où se loge le rythme dans notre usage du langage.



© Illustration : Ula Rugevičiūtė Rūgytė / Toute reproduction interdite.

Partout, le rythme semble présent, comme une structure essentielle pour un décodage cognitif du monde, du temps, de la musique, de nos mouvements... Et il est une autre aire d'existence où le rythme travaille, en permanence, de manière plus discrète mais pas moins indispensable : la parole, manifestation première du langage. Si l'on porte notre regard sur le rythme linguistique, il nous apparaît avec clarté qu'il est *fonction de signification*, en particulier dans un contexte de communication. Mais qu'on ne s'y méprenne, conceptualiser le rythme dans ce cadre, et le rendre opérationnel pour une analyse scientifique ou philosophique, n'est pas une tâche aisée. Ouvrons l'enquête, et voyons où elle nous mène !

Où le rythme est-il rangé ?



Il range sa chambre : la structure d'un énoncé.

Postulons provisoirement que le langage est un système sémiotique¹ particulier qui, par conséquent, a pour caractéristique majeure de signifier. Acceptons ensuite l'hypothèse que le langage est rythmé : Comment, dès lors, extraire la catégorie abstraite du rythme et où la positionner vis-à-vis du langage ?

De nombreuses théories linguistiques reposent sur une vision modulaire de la grammaire. En d'autres termes, le système des règles combinatoires qui prévalent à la production et à la compréhension de la parole peut être appréhendé comme un ensemble de couches ontologiques superposées et communiquant par des interfaces. À une extrémité de cet ensemble, se situerait le sens pur du langage, et à l'autre extrémité, la forme pure du langage. Tentons de remonter de la première à la deuxième, afin de voir dans quelle strate du langage le rythme se situe et s'effectue. Le terrain de notre enquête sera la phrase suivante : *Il range sa chambre*.

Une phrase reçoit souvent son sens fondamental du contexte dans lequel elle est utilisée. Ce contexte inclut des énoncés qui précèdent, mais aussi des paramètres situationnels dans l'environnement de l'échange. Par exemple, si A et B sont sur un terrain de foot où Jean est absent, et que A demande « Est-ce que Jean vient à l'entraînement aujourd'hui ? » pour que B lui réponde « Il range sa chambre », il voudra prioritairement signifier la réponse « Non » par l'inférence intermédiaire qu'on ne peut pas à la fois ranger sa chambre et aller à un entraînement de foot. Cette construction de sens induits à partir d'autres sens est au plus loin de la forme du langage elle-même et relève sans doute plus généralement de la cognition générale. On parle ainsi du **niveau pragmatique**, thématisé par le philosophe J.L. Austin.

Au-delà de ce niveau, on peut examiner le sens de la phrase elle-même, constituée par ceux des mots qui sont mis ensemble. Cette aire est souvent appelée **sémantique**, attribuée à la tradition analytique initiée par des penseurs comme G. Frege. Ainsi, l'énoncé concret *Il range sa chambre* signifie la proposition « Il range sa chambre » (en tant qu'elle donne une information sur un état de chose), composée de plusieurs éléments : l'événement « ranger » a pour agent « Il » et pour patient « chambre », patient qui est d'ailleurs pris dans une relation de possession avec l'agent, « **sa** chambre ».

À ce niveau sémantique correspond une contrepartie formelle, l'ordre des mots tels qu'ils apparaissent dans la phrase, autrement dit la **syntaxe**. Le verbe transitif RANGER a pour sujet IL et pour complément d'objet CHAMBRE déterminé par le possessif SA. C'est souvent à N. Chomsky que l'on doit l'étude contemporaine de la syntaxe. On peut considérer qu'à partir de ce niveau, nous entrons dans l'aire générale de la forme.

À une échelle plus petite, on peut s'intéresser à la composition interne des mots dans cette phrase, autrement dit à leur **morphologie**. Dans notre cas précis, l'affaire est vite réglée : nous n'avons que des mots simples, c'est-à-dire composés d'un seul morphème libre, indépendant : *Il, range, sa et chambre*.

L'étape suivante est d'examiner la structure des mots en termes de sons, la **phonologie**. Ici, nous avons la chaîne parlée /ilrãzsaʃãbʁ/, qui doit nécessairement être décomposée en /il rãz sa ʃãbʁ/ pour être comprise. Une question se pose alors : comment passe-t-on de la chaîne parlée au découpage en mots, qui rend possible la morphologie ? En y réfléchissant un petit peu, il semblerait que **ce serait par ici que se situerait le rythme**.

Enfin, on parle du niveau **phonétique, acoustique** pour expliquer que les segments phonologiques se composent de phonèmes, unités minimales de signification orale et auditive qui étaient si chères au structuralisme de Saussure : les consonnes et les voyelles telles que /i/, /l/, /ʁ/...Elles sont produites par des sons, descriptibles à un niveau acoustique: cela devient assez complexe et on commence à sortir du domaine de la linguistique.

La première étape de notre enquête suggère donc que le rythme est une strate de surface dans le processus de signification : il servirait à mesurer les mots et leurs structures afin de les décoder. Le rythme pourrait alors se conceptualiser provisoirement comme interface entre la morphologie et la phonétique : elle est située à un niveau formel marqué dans une théorie stratifiée de la grammaire. À présent que nous avons une notion relativement opérationnelle du rythme, nous pouvons tenter d'en esquisser une description plus détaillée.

Rythme, prosodie, isochronie

Il convient, pour justifier le concept de rythme dans le langage de déterminer quelles caractéristiques empiriques il présente lorsqu'il est incarné dans de la parole vive. Les choses sont assez problématiques à partir de là, dans la mesure où il n'y a pas de consensus dans la communauté des spécialistes. Cependant, on introduit souvent l'idée que le rythme s'intègre dans un appareil complexe intitulé la **prosodie**, et on peut tenter de le décrire. La prosodie est un appareil dit suprasegmental par rapport au niveau phonétique : d'après ce que nous avons dit plus haut, il serait donc proche du niveau phonologique. Bien que ce ne soit pas notre sujet principal ici, notons que la prosodie désigne également un vaste champ d'études analysant l'emploi de ce niveau suprasegmental par des locuteurs à des fins d'expression d'émotion, d'ironie, d'emphase, de contraste ou encore de focalisation.

La prosodie a un certain nombre de propriétés mesurées soit par l'acoustique, soit par des formes « d'impressions subjectives raisonnées » qui relèvent de la perception auditive. On peut mentionner au moins trois propriétés qui ont effectivement une consistance empirique dans cette perspective : la hauteur, la longueur, la bruyance.

Comme son nom l'indique, la **hauteur** va de l'aigu au grave. Elle est un paramètre fondamental de l'intonation, qui véhicule du sens. L'intonation essaiera de rendre compte, par exemple, de la différence entre une déclaration et une question dans un énoncé de surface identique, selon qu'elle

soit montante ou descendante : *Il range sa CHAMBRE* ↘ / *Il range sa CHAMBRE* ↗
La **longueur** est une durée dite « temporelle » dépendant notamment de celle des phonèmes composant le segment, de court à long selon les consonnes et voyelles individuelles.

La **bruyance** est un équivalent perceptif du volume sonore allant de fort à faible. Bien qu'importante, certains considèrent la bruyance comme relativement moins essentielle, par exemple dans la définition de l'accent où c'est davantage la longueur, et surtout la hauteur, qui seraient déterminantes.

Jusqu'ici, tout va à peu près bien. Mais comment intégrer le rythme dans ce nouveau réseau notionnel ? Nous serons obligés de laisser la question assez ouverte. En fait, nombreux sont ceux qui estiment le rythme non pas comme variable prosodique en tant que telle, mais véritablement en tant que postulat au sujet de la prosodie. Ce dernier pose que toute langue opère une périodisation régulière du temps occupé par la parole afin de garantir le passage de la phonologie à la morphologie, étape cruciale dans le processus de signification. Ce postulat est connu sous le nom d'**isochronie**.

Il y a de bonnes raisons d'estimer que l'isochronie, autrement dit le rythme, est un principe universel de cette aire de la grammaire qui a trait à la phonologie. Maintenant que nous avons l'armature théorique, il nous faudrait une illustration pour clarifier cette découverte. Ainsi, le rythme peut s'étendre sur une typologie et nous allons en examiner une version introductive, bien qu'elle ne puisse pas être définitive, car le phénomène objectif de la parole demeure une réalité irréductiblement complexe.

Mitraillette, morse et more : comment le langage se périodise

La meilleure première illustration serait une qui soit proche de vous et moi ; peut-être devrions-nous donc commencer par la langue que nous utilisons en ce moment même, à savoir le français. Aux côtés par exemple de l'espagnol ou de l'italien, on a souvent métaphoriquement assimilé le rythme du français à celui... d'une mitrailleuse ! Cette comparaison suggère que la périodisation en jeu serait une suite d'unités de longueur équivalente, et elle a conduit à la conceptualisation d'un rythme **syllabique** pour ces langues. Mais au fait, qu'est-ce qu'une syllabe ? Pour faire simple, c'est une chaîne linéaire comportant une attaque (consonne ou groupe consonantique) et d'une rime qui comprend un noyau (voyelle ou consonne syllabique) et une coda (consonne). Donc, si on prend l'énoncé de départ *Il range sa chambre* – /il ʁɑ̃ʒ sa ʃɑ̃br/ – on a effectivement un schéma VC CVC CV CV CV. Notez qu'ici, on isole une deuxième syllabe à *chambre*, car celle-ci semble effectivement contenir un petit noyau vocalique à la fin. Essayez de le prononcer ! De même, vous pourrez convenir que la durée perçue de ces syllabes prononcées à la suite semble parfaitement équivalente.

Un deuxième type majeur de rythme s'est trouvé illustré par l'anglais qui, avec notamment l'allemand, le hollandais ou encore le russe, a une prosodie qui évoquerait le code Morse. On dit souvent que ces langues sont à rythme **accentuel** : les périodes peuvent a priori différer dans leur longueur, car le critère est alors l'intervalle de temps entre les périodes **accentuées** par un mélange de hauteur, longueur et volume accrus qui, lui, est constant, ce qui conduit à la compression des syllabes inaccentuées dans les intervalles pour respecter l'isochronie. Regardons la traduction anglaise de notre énoncé avec un bout en plus : *He is cleaning his bedroom with a broomstick*. On a le schéma A I AI I AI II AI², et on remarque, si on entend la séquence, que les inaccentuées se compressent si elles sont plusieurs dans un intervalle pour respecter la structure rythmique requise, notamment dans la séquence *with a broomstick*. Par ailleurs, on peut noter que l'accentuation a tendance à focaliser les mots lexicaux (ceux qui réfèrent, et sont les plus importants pour le sens : *he, cleaning, bedroom, broomstick*) au détriment relatif des mots grammaticaux (ceux qui déterminent les

lexicaux: *is, his, with, a*).

Cette distinction binaire séduisante doit être complétée par un troisième type de rythme indépendant souvent associé au japonais, ainsi qu'au tamoul ou encore au slovaque. Le rythme de ces langues serait régi par la **more**, une unité subtile en-deçà de la syllabe, constituée par un noyau court – vocalique ou consonantique, la présence/absence d'une attaque n'importe pas – ou par une coda. Regardons la traduction de *Il range sa chambre* en japonais. De manière assez commode, l'écriture **hiragana** désambiguïse l'écriture **kanji** et fait correspondre chaque caractère à une more:

Hiragana:	かれ	は	じぶんの	へや	を	そうじ		
している								
Mores alphabet romain:	ka-re	wa	ji-bu-n	no	he-ya	wo	so-u-ji	shi-re-i-ru
Syntaxe approximative:	Il est		(sa) propre	chambre		nettoyer		en train de

Quelles conséquences pour une philosophie du rythme ?

Notre étude, qui s'est appuyée principalement sur la discipline scientifique de la phonologie, nous a révélé au moins trois points spécifiques qui ont une importance ultérieure. Tout d'abord, le langage implique une combinaison de forme et de sens, et dans ce cadre le rythme est une étape absolument première de la partie formelle de l'opération de signification, dans une perspective théorique. Deuxièmement, le rythme linguistique a des caractéristiques empiriques qui sont perçues par un sujet, et ces caractéristiques permettent de reconstruire la parole pour la comprendre. Enfin, bien que le rythme soit universel dans les langues naturelles, ces dernières varient dans leur manière de la faire jouer, en dépit d'enjeux et de degrés de technicité similaires.

Dans le cadre d'une étude philosophique du rythme, l'étude de cas de la parole est d'une grande valeur pour au moins deux raisons. Premièrement, elle pousse la logique fonctionnelle d'une association entre rythme et sens, qui est de mise pour les autres types de rythme en général, à son paroxysme, car le langage est un système sémiotique particulièrement élaboré. En d'autres termes, elle fournit une preuve forte de cette association métaphysique. Deuxièmement, elle ouvre la porte à un questionnement plus fondamental encore qui reposerait sur un travail collaboratif entre la philosophie et les sciences expérimentales : et si la périodisation rythmique, qu'elle soit en pensée, en langue ou en expérience, était un domaine général de la cognition dont on pourrait faire un traitement unifié ? Si c'était le cas, alors le rythme linguistique fournirait un exemple unique en termes de discrétion par rapport à la conscience et de technicité, tout en restant pertinemment ouverte à des analyses comparatives.

1. Le système sémiotique est un système de signes qui lient forme et sens, “signifiant” et “signifié” dans la terminologie saussurienne.

2. Ici, A = accentuée, I = inaccentuée.